

Créer une carte participative des dégradations ou des initiatives favorables à l'environnement

Télécharger sur votre téléphone portable l'application « Sentinelles de la nature ». Avec elle, participer à la protection de l'environnement devient (presque) un jeu d'enfant. Grâce à cette appli, France Nature Environnement et ses associations fédérées complètent le site sentinellesdelanature.fr une plate-forme numérique de signalement des atteintes à la nature et des initiatives favorables à l'environnement.

Un site et une application pour une action citoyenne environnementale

Qui ne s'est pas senti un jour démuni en découvrant de ses yeux une décharge sauvage, une destruction de zone humide ou encore un cours d'eau pollué ? Qui n'a jamais voulu faire connaître au monde entier la belle idée en faveur de la nature et l'environnement développée à côté de chez elle ? Avec le projet Sentinelles de la Nature, chacun dispose désormais d'un moyen d'agir facilement en quelques clics. Le site sentinellesdelanature.fr et son application mobile fraîchement lancée (disponible sur [Google Play](#) et [Apple Store](#)) permettent de signaler des actions favorables à l'environnement et des dégradations environnementales, mais également d'agir main dans la main avec les autorités compétentes et les associations du mouvement France Nature Environnement pour prévenir ou résorber ces atteintes.

Comment agir sur le territoire ?

Le site internet et l'application des Sentinelles de la nature permettent aux utilisateurs de contribuer à la préservation de la planète en signalant directement les atteintes ou initiatives favorables à l'environnement sur une carte participative. Ces informations sont transmises aux référents associatifs de la région pour revue et éventuelle proposition d'action lorsqu'il s'agit d'une atteinte à l'environnement. Le but : prévenir et résorber les atteintes à l'environnement et faire connaître des initiatives positives. **La création d'un compte est obligatoire ; les signalements sont confidentiels (votre identité reste à usage interne) mais pas anonymes (nous devons pouvoir vous identifier et vous recontacter).** Vous devez ensuite localiser l'atteinte ou l'initiative sur une carte et la décrire le mieux possible via un formulaire, si possible photos à l'appui.

Les citoyens deviennent alors « Sentinelles » et peuvent, grâce à un système de suivi, connaître l'état d'avancement des démarches entreprises et modifier leur signalement en apportant par exemple de nouveaux éléments. Les « Sentinelles » qui le souhaitent peuvent donc rester des contributeurs actifs pour mettre fin aux atteintes à l'environnement.

Les signalements sont régulièrement étudiés par un groupe de référents qui décident des suites à donner (ou non) selon l'importance de l'atteinte, son caractère légal ou illégal, le niveau de preuve apporté, le domaine de compétences concerné, etc.

Les suites sont déterminées au cas par cas et peuvent relever, par exemple, de la demande d'informations complémentaires, de la publication du signalement, de l'information de la sentinelle sur ses possibilités d'action.